

DELIBERATION : 2023-04-11

OBJET : Vente d'un engin de damage

L'an deux mil vingt-trois et le dix-sept octobre à dix-sept heures trente, salle polyvalente de Saint André les Alpes, s'est réuni le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Alpes Provence Verdon « Sources de Lumière ».

Etaient présents : Les délégués

Allons :

IACOBBI Christophe

Allos :

LANTELME Michel
PELLISSIER Stéphane
BIANCO Philippe

Angles :

LIAUTAUD Olivier

Annot :

COZZI Marion
FENOUIL Jean
MAZZOLI Jean
RIGAULT Philippe

Barrême :

CHABAUD Jean-Louis
VIVICORSI Pierre-Louis

Beauvezer :

Blieux :

COLLOMP Gérard

Braux :

Castellane :

TILLEMANN Line
GOLE Jean-Paul

Castellet-les-Sausses :

CAMILLERI Claude

Chaudon-Norante :

RALL Evelynne

Clumanc :

VIALE Thierry

Colmars les Alpes :

Demandolx :

Entrevaux :

GUIBERT Lucas
COTTON Daniel

La Garde :

ŒIL Jean-Charles

La Mure Argens :

BLANC André-Luc

La Palud sur Verdon :

BIZOT-GASTALDI Michèle

La Rochette :

Lambruisse :

MARTORANO Robert

Le Fugeret :

PESCE André

Méailles :

PONS-BERTAINA Viviane

Moriez :

COULLET Alain

Peyroules :

CLUET Frédéric

Rougon :

AUDIBERT Jacques

Saint André les Alpes :

PRATO Serge
VACCAREZZA Francine
GIRAUD Sophie
GERIN-JEAN François

Saint Benoit :

LAUGIER Maurice

Saint Jacques :

CHAILLAN Alix

Saint Julien du Verdon :

COLLOMP Thierry

Saint Lions :

ISNARD Madeleine

Saint Pierre :

Sausses :

MICHEL Laurent

Senez :

Soleilhas :

LOMBARD Jean-Pierre

Tartonne :

Patrice WEIGEL

Thorame-Basse :

SGARAVIZZI Jean-Marie

Thorame-Haute :

OTTO-BRUC Thierry

Ubraye :

Val de Chavagne :

ONCINA Anabel

Vergons :

JOUBERT Martial

Villars-Colmars :

Absents représentés : M. Aimé BAC suppléé par M Olivier LIAUTAUD; M. GARNIER Brice ayant donné pouvoir à M. GOLE Jean-Paul; M. GRAC Stéphane ayant donné pouvoir à M. PESCE André ; Mme CHEVALLEY Emily ayant donné pouvoir à Mme TILLEMANN Line; Mme JONKER Nina ayant donné pouvoir à Mme BIZOT-GASTALDI Michèle; M. BONIFASSI Éric ayant donné pouvoir à M. GUIBERT Lucas; M Joël LAUGIER suppléé par M. Jean-Charles ŒIL; M. DROGOUL Claude ayant donné pouvoir à M. CAMILLERI Claude ; M. PATRICOLA Sauveur ayant donné pouvoir à M. LAUGIER Maurice ; M. ROUX Laurent ayant donné pouvoir à M. IACOBBI Christophe; M. OTTO-BRUC Thierry suppléé par M. SGARAVIZZI Jean-Marie ; M. DAGONNEAU Frank suppléé par M. MICHEL Laurent ; M. SILVY Jean-Louis suppléé par M. WEIGEL Patrice ; Mme SURLE-GIRIEUD Magali ayant donné pouvoir à M. LANTELME Michel ; M. BARBAROUX Christophe ayant donné pouvoir à M. PELLISSIER Stéphane

Absents excusés : Mme FALASCHI Sandra ; M. LIPERINI Bernard ; M. MARANGES Philippe ; M. VINCENT Jean-Marc; M. GAGLIO Baptiste ; M. DONNINI Gérard ; M. BICHON Bruno ; M. ROUSTAN Claude ; M. DURAND Gilles

Secrétaire de séance : M. JOUBERT Martial

Le quorum étant atteint, l'Assemblée a pu valablement délibérer

Objet : Vente d'un engin de damage

Exposé

Dans le cadre du programme régional « Appel à projets - Relance stations », la Communauté de Communes Alpes Provence Verdon a candidaté et été retenue sur une opération globale visant à réhabiliter le chalet de Ratéry et à moderniser le matériel d'entretien des pistes de ski de fond. Ce dispositif a ainsi permis l'acquisition d'un engin de damage neuf.

La mise en service en décembre 2022 de ce nouvel engin sur le domaine de Ratéry a permis le déplacement de l'ancienne dameuse sur le domaine de la Colle-St-Michel afin de remplacer l'engin de damage vieillissant qui intervenait sur ce site.

En conséquence, la dameuse du site de La Colle-St-Michel n'a plus d'utilité et la Communauté de communes a lancé un appel d'offre public afin de vendre cet engin de damage au plus offrant. L'annonce de cette vente a été publiée à cet effet sur le site web de la Communauté de Communes et diffusée dans plusieurs réseaux liés à l'activité de montagne.

3 offres ont été reçues par la CCAPV, dont celle de Monsieur Massimo NERINI pour le compte de l'entreprise Pistenraupe SRL, avec une proposition d'achat la mieux-disante au prix de 21 450 € TTC.

Cet engin avait fait l'objet d'une proposition de reprise au moment de l'achat de la nouvelle dameuse de Ratéry à la somme de 15 000 € TTC.

Au regard de ces éléments, il est proposé au conseil communautaire de répondre favorablement à la proposition d'acquisition de cet engin de damage au tarif de 21 450 € TTC.

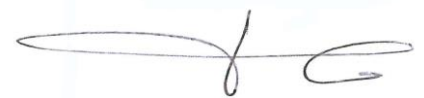
Décision

Compte tenu de ce qui précède et après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide :

- **D'APPROUVER** la vente de l'engin de damage du site nordique de La Colle-St-Michel à M Massimo NERINI pour le compte de l'entreprise Pistenraupe SRL pour un montant de 21 450 € TTC
- **DE SORTIR** ce bien de l'inventaire de la Communauté de Communes, une fois la vente effectuée

- **D'AUTORISER** le Président ou le Vice-Président délégué à procéder à cette vente et à signer à cet effet tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Cette décision est adoptée à l'unanimité
Fait et délibéré à Saint André les Alpes,
Le 17 octobre 2023
Le Président,



Maurice LAUGIER